

MASTÈRE SPÉCIALISÉ® AVIATION SAFETY AIRCRAFT AIRWORTHINESS

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Mastère Spécialisé®

Domaine(s) ministériel(s) : Sciences, Technologies, Santé

Présentation

OVERVIEW

Airworthiness plays a pivotal role in aviation safety and development, guaranteeing that design, manufacture, operation and maintenance of aircraft, engines and systems are suitable for safe flight. It is supported by an overall process for which a solid regulatory and technical knowledge is necessary.

The Advanced Master ASAA provides the required high-level skills and competencies in the fields of airworthiness regulations, aircraft and systems design certification, continued airworthiness and operation. It has been designed to meet industry and authorities demand for airworthiness or certification engineers' specific profiles.

For more information about "Advanced Master" delivered by ENAC, please click [here](#)

Organisation de la formation

- Phase académique (Obligatoire)

- RG6004E - Certification Procedures 3
- RG6010E - Changes to type Certificates
- CS6004E - Safety and design Requirements for Systems
- AV6006E - Environmental Certification
- FH6003E - Human Factors
- AE6016E - Normal-Category Aircraft and Unconventional Products Certification
- AE6011E - Flight
- AE6012E - Structure
- AV6008E - Avionics
- AE6015E - General Systems & Cabin
- AE6014E - Engine & Powerplant
- SH6006E - Integrated team project
- SV6002E - In-service Occurrence Management
- RG6006E - Continuing Airworthiness
- OP6003E - Operations & Operational Certification
- WW6001E - Airworthiness of State Aircraft

ÉTABLISSEMENT(S) CO-ACCREDITÉ(S)

* Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace à Toulouse

PLUS D'INFOS

Crédits ECTS : 75 crédits

Durée : 1 an

Niveau d'étude : Mastère Spécialisé®

Nature de la formation : Certification RNCP

Langue(s) d'enseignement : Anglais

ÉTABLISSEMENT(S) PARTENAIRE(S)

[ISAE Supaéro](#)
[Ecole de l'Air et de l'Espace](#)

- *Projet de fin d'études (Obligatoire)*
 - TX5800 - Mission en entreprise
 - TX5901 - Thèse professionnelle

Insertion professionnelle

La certification vise à répondre aux besoins des exploitants et des constructeurs aéronautiques, civils et militaires, pour adapter en permanence les procédures de certification et de navigabilité. Les futurs certifiés construiront une vision systémique leur permettant d'appréhender les enjeux à la fois de certification des aéronefs, intégrant les nouvelles technologies ainsi que de nouveaux modes opératoires, dans un contexte mouvant.

Le contexte aéronautique est marqué par une croissance significative du nombre d'aéronefs en service, depuis la sortie COVID. Le lancement de nouveaux programmes constructeurs, l'émergence de nouvelles architectures d'aéronefs grâce à l'introduction de nouvelles technologies et le développement de nouvelles mobilités (aérienne urbaine, avions électriques, drones...), nécessite un haut niveau d'expertise.

Dans ce cadre, les exigences sociétales et réglementaires restent toujours guidées par un très haut niveau de sécurité et par les enjeux climatiques actuels. Face à ces enjeux, les autorités de sécurité aérienne réajustent en permanence les évolutions réglementaires.

L'Ingénieur navigabilité et certification aéronautiques peut donc apporter son expertise dans plusieurs types d'organisations, publiques ou privées, au niveau national, européen, ou international. Il exerce dans différents types de structures :

- Les Autorités supranationales de l'aviation civile en charge de la standardisation et de la normalisation en matière de sécurité aérienne, telles que l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) et l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- Les Autorités de l'Aviation Civile de chaque état ; En France, cette autorité est la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC), elle est l'un des piliers de la Direction de la Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Les constructeurs d'aéronefs (civils, et également militaires) ((ex, Airbus, ATR, Dassault, ..)
- Les équipementiers aéronautiques (ex, Safran, ..)
- Les organismes de maintenance d'aéronefs
- Les prestataires de service de la navigation aérienne

- Les sociétés d'ingénierie, intervenant dans le domaine de la sécurité aérienne (ex, AKKA services, ..)
- Les aéroports et les exploitants d'aérodromes ;
- Les organismes de formation : tout organisme formant des pilotes, des personnels de maintenance ou des contrôleurs aériens, que cet organisme soit agréé ou qu'il souhaite l'être.
- Les compagnies aériennes effectuant ou voulant effectuer du transport de passagers ou de fret

La sécurité aérienne et donc la certification concerne tous les organismes précités, quelle que soit leur taille.

Composante

ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile

Lieu(x) de la formation

Toulouse

Contacts

Responsable pédagogique

PETIT Jean-François
jean-francois.petit@enac.fr
Tel. +33 5 62 17 45 35

Responsable du recrutement

MICHELET Karine
recrutement.masters@enac.fr
Tel. +33 5 62 17 43 73